****

**Projet « Développement d'un cadre de transparence intégré pour la planification et le suivi de la CDN »**

**Projet CBIT**

**Appel à consultation pour le développement d’un cadre juridique relatif à la transparence climatique**

**Date : 04 septembre 2025**

|  |
| --- |
| **Pays** : Maroc **Description de la mission** : **Appel à consultation pour le développement d’un cadre juridique relatif à la transparence climatique****Lieu d’affectation** : Rabat, Maroc**Date limite de dépôt des soumissions** : **16 septembre 2025 avant midi****Les offres peuvent être :*** Déposées au bureau de la Coordination du Projet CBIT au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable (voir adresse ci-dessous) ;
* Envoyées par voie postale à l’adresse ci-dessous :

**Coordination du Projet CBIT – Bureau 324 et 328****Département du Développement Durable** **Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable****Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 326 et 324, 3ème étage** **420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat**Toute demande d’informations complémentaires sera faite par email à : cbit.maroc@gmail.com |

1. **Contexte**

Le changement climatique représente l'un des défis les plus pressants de notre époque, nécessitant une action concertée et ambitieuse à l'échelle mondiale. L'Accord de Paris, adopté en 2015, établit un cadre universel pour l'action climatique, en soulignant l'importance de la transparence dans la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) et dans le suivi des progrès vers les objectifs de l'Accord. La transparence est essentielle pour renforcer la confiance mutuelle, faciliter la coopération internationale et assurer la redevabilité des Parties.

Le Maroc, en tant que pays fortement engagé dans la lutte contre le changement climatique, a démontré son leadership en la matière à travers ses contributions nationales ambitieuses et sa participation active aux négociations internationales. Le Royaume a ratifié l'Accord de Paris et s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et à renforcer sa résilience face aux impacts du changement climatique. Pour atteindre ces objectifs, il est impératif de disposer d'un cadre juridique robuste et transparent qui permette de suivre, de rapporter et de vérifier les actions et les progrès en matière climatique.

Actuellement, bien que le Maroc dispose d'un arsenal juridique et institutionnel en matière environnementale et climatique, il est nécessaire d'évaluer son adéquation avec les exigences croissantes de transparence climatique internationale, notamment celles découlant du Cadre de Transparence Renforcée (CTR) de l'Accord de Paris. Ce cadre exige des Parties qu'elles mettent en place des systèmes nationaux de transparence pour le suivi des émissions de GES, des mesures d'atténuation et d'adaptation, ainsi que du soutien reçu et fourni.

Le présent appel à consultation vise à solliciter l'expertise de consultants ou de bureaux d'études spécialisés pour l'élaboration d'un cadre juridique détaillé et adapté au contexte marocain, garantissant une transparence optimale en matière climatique. Ce cadre devra s'aligner sur les meilleures pratiques internationales et les exigences du CTR, tout en tenant compte des spécificités nationales et des capacités existantes. L'objectif est de renforcer la crédibilité des actions climatiques du Maroc et de faciliter l'accès aux financements climatiques internationaux.

1. **Présentation du projet CBIT**

Le projet CBIT a pour objectif d’établir les conditions préalables pour un cadre de transparence renforcé au Maroc en soutenant les efforts déjà engagés par le pays. Il œuvre au développement d'un Cadre de Transparence intégré pour la planification et le suivi de la mise en œuvre de la CDN et ce conformément aux engagements internationaux du pays. En outre, le projet vient également en appui à de la CDN au niveau territorial en développant des systèmes MRV sous-nationaux et en renforçant les capacités de deux régions pilotes.

Les résultats attendus sont :

1. Une gouvernance intégrée pour soutenir le système national de suivi et de comptabilisation des progrès vers la mise en œuvre de la CDN est établie,
2. Le cadre de gouvernance des NDC est piloté dans deux régions sub-nationales,
3. Les capacités de comptabilisation et de reporting des GES sont renforcées,
4. Les capacités de planification et de suivi des actions d'atténuation et d’adaptation sont renforcées par le biais de nouveaux outils méthodologiques et de guides ;
5. Les capacités MRV du support sont renforcées, notamment en matière de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

Le projet intègre les deux principales composantes suivantes :

* + - * Composante 1 : est axée sur le renforcement de la gouvernance du cadre de transparence de la CDN. Elle vise à établir un cadre de gouvernance adéquat qui peut soutenir efficacement le déploiement du système MRV national. Cette composante vise également à piloter le processus à deux niveaux infranationaux, conformément à la mise en œuvre territoriale de la CDN ;
			* Composante 2: est dédiée au renforcement des capacités techniques nécessaires à la mise en place d'un Système MRV National intégré et robuste en se basant sur la plateforme MRV en ligne, à travers l'amélioration du reporting des inventaires des GES, de la planification sectorielle des actions d'atténuation, le suivi et le reporting de l'impact des actions d'atténuation et du soutien
1. **Objectif de la mission**

**Objectif Principal**

L'objectif principal de cette consultation est d'élaborer un cadre juridique complet et opérationnel pour la transparence climatique au Maroc, en conformité avec les dispositions de l'Accord de Paris et les meilleures pratiques internationales.

**Objectifs Spécifiques**

Les objectifs spécifiques de la consultation sont les suivants :

* Réaliser une analyse approfondie du cadre juridique et institutionnel existant au Maroc en matière de changement climatique et de transparence, en identifiant les forces, les faiblesses, les lacunes et les opportunités d'amélioration
* Étudier les meilleures pratiques internationales en matière de transparence climatique, en se basant notamment sur le Cadre de Transparence Renforcée (CTR) de l'Accord de Paris et les expériences réussies d'autres pays
* Proposer un projet de cadre juridique pour la transparence climatique au Maroc, incluant les textes législatifs et réglementaires nécessaires, ainsi que les mécanismes institutionnels et les procédures de mise en œuvre
* Organiser des ateliers de consultation avec les parties prenantes nationales (ministères, agences, secteur privé, société civile, etc.) pour valider les propositions et recueillir leurs contributions.
1. **Missions et activités**

Pour répondre à l'objectif susmentionné, le prestataire doit accomplir les missions suivantes :

**Mission 1 : Analyse du Cadre Juridique et Institutionnel Existant**

Cette mission consiste à réaliser :

* Une revue exhaustive de la législation nationale pertinente (lois, décrets, arrêtés) en matière d'environnement, de développement durable, d’inventaire national, de changement climatique, etc.
* Une analyse des rôles et responsabilités des différentes institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre des politiques climatiques et la production de données
* Une identification des mécanismes de collecte, de traitement, de diffusion et de vérification des données climatiques existants
* Une évaluation de l'adéquation du cadre actuel avec les exigences du CTR de l'Accord de Paris et les décisions pertinentes de la Conférence des Parties (COP).

|  |
| --- |
| **Livrablesde la mission 1** |
| * Rapport d’analyses de l’existant, y compris une analyse des forces et des faiblesses, des opportunités et menaces.
 |

**Mission 2 : Benchmark des meilleures pratiques**

Le consultant réalisera une analyse détaillée du Cadre de Transparence Renforcée (CTR) de l'Accord de Paris, y compris les directives, modalités, procédures et lignes directrices (MPG) pour le rapportage et l'examen. Il examinera les approches et les expériences de pays ayant mis en place des cadres juridiques et institutionnels avancés en matière de transparence climatique, et identifiera les éléments clés et les leçons apprises des meilleures pratiques internationales qui pourraient être adaptés au contexte marocain.

|  |
| --- |
| **Livrablesde la mission 2** |
| Rapport comportant : * Les exigences internationales ;
* Les meilleures pratiques ;
* Orientations pour le développement du cadre juridique national.
 |

**Mission 3 : Proposition de Cadre Juridique pour la Transparence Climatique**

Le consultant élaborera un projet de cadre juridique sur la base de son analyse effectuée dans les missions précédentes. Ceci peut concerner des propositions de modifications ou d'ajouts aux lois existantes ou la proposition d’un nouveau cadre juridique, y compris un projet de décret et d'arrêté d'application pour préciser les modalités de mise en œuvre des exigences de transparence.

Parallèlement, le prestataire fournira également des propositions de mécanismes institutionnels pour la coordination, la collecte, le traitement, l'analyse, le rapportage et la vérification des données climatiques.

|  |
| --- |
| **Livrables de la mission 3** |
| * Projet de cadre juridiques, y compris le texte d’application
* Proposition de mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre du cadre juridique proposé.
 |

**Mission 4 : Recommandations pour la Mise en Œuvre et le Renforcement des Capacités**

Le consultant formulera des recommandations pour la mise en œuvre progressive du cadre juridique proposé, en tenant compte des capacités techniques et financières du Maroc, et identifiera les besoins en renforcement des capacités des acteurs nationaux et régionaux (administrations, secteur privé, société civile) en matière de MRV et de transparence climatique,

|  |
| --- |
| **Livrables de la mission 4** |
| * Recommandations pour la mise en œuvre progressive du cadre juridique proposé
* Besoins en renforcement des capacités et en sensibilisation des acteurs nationaux et régionaux
 |

**Mission 5 : Consultation des parties prenantes**

Dans le cadre de cette mission, le prestataire est appelé à organiser un atelier de consultation des parties prenantes clés concernées par la transparence climatique, y compris le secteur privé et la société civile.

A cet effet, il procédera à l’identification des parties prenantes clés à inviter dans le cadre de cette mission. L’atelier portera sur la présentation des résultats clés de l’étude menée et une présentation du cadre juridique proposée.

Il est à noter que le projet du cadre juridique proposée doit être envoyée en amont de la réunion aux parties prenantes identifiées.

Lors de l’atelier, le prestataire présentera le projet du cadre juridique et collectera les commentaires et les observations des participants pour finaliser le projet.

|  |
| --- |
| **Livrables de la mission 5** |
| * Liste des parties prenantes à inviter
* Programme, Supports de l’atelier, CR de l’atelier
* Cadre juridique en version finale, intégrant les observations émises par les participants
* Synthèse pour les décideurs
 |

1. **Livrables**

Les livrables suivants sont attendus du/de la consultant(e) :

| **Mission** | **Livrables** | **Date de remise des livrables[[1]](#footnote-2)** |
| --- | --- | --- |
| **Mission 1** | * Rapport d’analyses de l’existant, y compris une analyse des forces et des faiblesses, des opportunités et menaces.
 | 3 semaines après la signature du contrat |
| **Mission 2** | Rapport comportant : * Les exigences internationales ;
* Les meilleures pratiques
* Orientations pour le développement du cadre juridique national.
 | 5 semaines après la signature du contrat |
| **Mission 3** | * Projet de cadre juridiques, y compris le texte d’application
* Proposition de mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre du cadre juridique proposé.
 | 8 semaines après la signature du contrat |
| **Mission 4** | * Recommandations pour la mise en œuvre progressive du cadre juridique proposé
* Besoins en renforcement des capacités et en sensibilisation des acteurs nationaux et régionaux
 | 10 semaines après la signature du contrat |
| **Mission 4** | * Liste des parties prenantes à inviter
* Programme, Supports de l’atelier, CR de l’atelier
* Cadre juridique en version finale, intégrant les observations émises par les participants.
* Synthèse pour les décideurs
 | 12 semaines après la signature du contrat |

***NB* :**

**Il est à noter que la logistique concernant l’organisation des ateliers sera prise en charge par le Projet CBIT et ne doit pas figurer dans l’offre financière du bureau d’études.**

**Tous les documents doivent être produits en français.**

**Seul le projet du cadre juridique et son texte d’application seront fournis en français et en arabe**

**La synthèse pour les décideurs qui sera élaboré en français et en arabe.**

**Les livrables seront présentés en version provisoire et en version définitive, sous format papier (3 copies) et électronique (Word et PPT).**

1. **Durée des travaux et estimation du temps consacré à la prestation**

La durée de la prestation est de3 mois. Le contrat s’étendra du moisde septembre 2025 au mois de Novembre 2025.

Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 50Hommes/Jour[[2]](#footnote-3) maximum.

**NB** :

La durée estimative de la consultation ne prend pas en considération ce qui suit :

1) les délais relatifs à la validation des livrables,

2) les éventuels retards associés à la non disponibilité des secteurs bénéficiaires,

3) les périodes des congés (mois d’août).

1. **Modalités de paiement**

Le règlement sera effectué en 4 tranches comme suit :

* 20 % après la validation des livrablesde la Mission 1 ;
* 40 % après la validation des livrables de la Mission 2 et 3 ;
* 40 % après la validation des livrables de la Mission 4 et 5.
1. **Profil des expert(e)s**

Le/la soumissionnaire doit répondre aux exigences minimales décrites ci-dessous :

**Expert sénior juriste**

* + Education/Formation : (au moins Master, idéalement Doctorat) en droit de l’environnement, droit international, droit public ou domaine connexe
	+ Expérience : Ayant au moins 12 ans d’expérience en élaboration, analyse ou réforme de cadres juridiques ou réglementaires environnementaux ;
	+ Expérience spécifique :
		- Expériences en matière de développement de texte juridique/ cadre de gouvernance, en lien avec le changement climatique
		- Bonne connaissance du système juridique marocain, y compris des processus législatifs et réglementaires nationaux
		- Capacités de rédaction juridique et d’analyse comparative (benchmarking régional/international)
		- Expérience prouvée en animation d’ateliers ou de réunions de consultation/concertation sur le cadre juridique
		- Une connaissance du cadre de transparence renforcée est un plus.
1. **Présentation de l’offre du contractant**

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

* **Offre technique détaillant :**
	1. CV de(s) expert(s);
	2. Diplômes de l’expert
	3. Étapes et calendrier de mise en œuvre ;
	4. Approche méthodologique de travail.
* **Offre financière :**
1. Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d’H/J par étape de chaque phase. L’offre financière doit être datée et signée.
2. **Évaluation des offres**

L’évaluation des offres se déroulera en deux temps :

* ***Etape 1 : Analyse technique comparative des offres :***

Cette étape consiste à analyser les CV et l’expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandées seront retenus pour l’analyse financière.

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Note Max** |
| **Méthodologie : 30 points****Très améliorée et innovante :** une méthodologie offrant une valeur ajoutée et faisant ressortir un modèle marocain très attrayant et la portée des acteurs clés **(30 points)****Améliorée :** un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l’approche présentée, chronogramme détaillé des activités **(20 points)****Simple :** Un niveau de détail moyen, Simple reprise des éléments des TDRs, manque d’investigation **(10 points)****Non conforme** : Ne répond pas aux TDRs, omission d’éléments clés des TDRs **(0 points)** | **30** |
| **Calendrier d’exécution**Conforme à la nature des prestations demandées et au délai de réalisation **(10 points)**Non conforme à la nature des prestations demandées et/ou aux délais de réalisation **(0 points)** | **10** |
| **Profil de l’expert proposé : 60 points.****Expert sénior juriste** * + Education/Formation : (au moins Master, idéalement Doctorat) en droit de l’environnement, droit international, droit public ou domaine connexe**(6 points)**
	+ Expérience : Ayant au moins 12 ans d’expérience en élaboration, analyse ou réforme de cadres juridiques ou réglementaires environnementaux **(6 points)**
	+ Expérience spécifique :
		- Expériences en matière de développement de texte juridique/ cadre de gouvernance, en lien avec le changement climatique**(15 points, 5 points par référence)**
		- Bonne connaissance du système juridique marocain, y compris des processus législatifs et réglementaires nationaux**(12 points, 3 points par référence)**
		- Capacités de rédaction juridique et d’analyse comparative (benchmarking régional/international)**(12 points, 4 points par référence)**
		- Expérience prouvée en animation d’ateliers ou de réunions de consultation/concertation sur le cadre juridique**(9 points, 3 points par référence)**
		- Une connaissance du cadre de transparence renforcée est un plus.
 | **60** |
| **Total** | **100** |

***Important :***

**Seront systématiquement éliminées à l’issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :**

**→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 60 points qui représente 70% de la note maximal des offres techniques (100 points).**

A l’issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d’une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l’offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

|  |
| --- |
| F = 100 x (Pmin/P), tel que :P : Prix de l’offrePmin : Prix de l’offre valable techniquement et la moins disante. |

* ***Etape 3 : Analyse technico-financière :***

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

|  |
| --- |
| →70% pour l’offre technique→30% pour l’offre financièreN= 0,7 \* T + 0,3\* F |

Le Contrat sera adjugé à l’offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

1. **Dépôt des offres**

Les offres peuvent être :

* Déposées au bureau de la Coordination du Projet CBIT au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable, Ou
* Envoyées par voie postale à l’adresse ci-dessous :

**Au plus tard le 16 septembre 2025 avant midi,** à l’adresse suivante :

|  |
| --- |
| **Département du Développement Durable** **Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable****Coordination nationale du Projet de Développement d’un cadre de transparence intégré pour la planification et le suivi de la CDN (CBIT)****« Bureau 324 ou 328 », N°9, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, Maroc** |

**En spécifiant l’objet suivant :**

|  |
| --- |
| **Appel à consultation pour le développement d’un cadre juridique relatif à la transparence climatique** **Projet « Développement d'un cadre de transparence intégré pour la planification et le suivi de la CDN »** |

1. **Les dates de remise des livrables sont fournies avec comme base le jour de signature du contrat** [↑](#footnote-ref-2)
2. ***Le nombre d’hommes/jour est donné à titre indicatif pour comparer les offres reçues.*** [↑](#footnote-ref-3)